

BUREAU SYNDICAL
05 JUIN 2025
Salle « Yvan Huguenot »
PROCES-VERBAL

Etaient présents : M. BARBOT, M. BASTIER, M. BONNET, Mme DERRAS, M. DESVERGNE, M. GESSE, M. LAVILLE, M. PUYDOYEUX et Mme VIAN.

Etaient excusés/absents : M. BOISSON, M. BORIE, M. CRINE, M. DELÂGE, M. GATELLIER, M. PERONNET et M. VIGNAUD.

Assistaient également à la réunion : Mme BADIN, Mme CHADEAU, M. CHAMOULEAU, Mme LAFFAS et M. FILIPPI pour Calitom.

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 9h00.

Les membres du Bureau Syndical nomment **Mme Michèle DERRAS secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour de la séance

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025
2. Suppression de la subvention pour l'année 2025 au club de rugby de Cognac (Délibération du 7 mai)
3. Modalité de prise en charge des transports scolaires dans le cadre de journées « zéro déchet » et programmes pédagogiques
4. Lancement d'une consultation relative à la prestation de valorisation de la ressource végétale issue des pôles de valorisation de la CdA de GrandAngoulême
5. Convention d'accès réciproque des usagers de Calitom et de la CdA de GrandAngoulême aux pôles de valorisation de chaque territoire
6. Cession de véhicules
7. Questions diverses

Point d'information

8. Point d'avancement du déploiement du schéma de collecte
9. Réunions 2^{ème} semestre 2025
10. Point sur les conditions financières du retrait de la CdA de Grand Cognac

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2025

M. le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 7 mai dernier.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2. Suppression de la subvention pour l'année 2025 au club de rugby de Cognac

M. le Président informe les membres du Bureau que M. Jean-Charles VICARD, ancien Président du club de rugby de Cognac, lui a annoncé la mise en liquidation judiciaire du club prononcée le 4 juin dernier.

Le projet qui devait être subventionné à hauteur de 2 000 € ne sera pas réalisé, il est donc nécessaire d'annuler la subvention.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- **annulent le versement de la subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Cognac Rugby Charente ;**
- **autorisent M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Modalité de prise en charge des transports scolaires dans le cadre de journées « zéro déchet » et programmes pédagogiques

M. le Président rappelle la modalité de prise en charge des transports scolaires et donne la parole à Mme LAFFAS. Celle-ci explique que dans le cadre de visites extrascolaires sur les journées « zéro déchet », une délibération est nécessaire pour la prise en charge du transport des élèves. Cette prise en charge supplémentaire concerne tous les déplacements inhérents au dispositif Territoire Environnement Océan (TEO)... Mme LAFFAS indique que le collège de Mansle a effectué une visite dans le cadre du projet TEO, et qu'il est nécessaire de prendre en charge leurs frais.

M. le Président rappelle que ce n'est pas à Calitom de prendre en charge tous les frais lors des interventions auprès des élèves.

M. BONNET rajoute qu'une dotation est versée par le Département à chaque collège de Charente et pense qu'ils peuvent financer les frais des sorties pédagogiques. Pour indiquer un ordre d'idée, M. BONNET informe que la moyenne nationale de fond de roulement des collèges est de 60 jours, alors que le collège le plus bas en Charente est à 110 jours.

M. le Président confirme l'information que les collèges ont de bonnes trésoreries et estime qu'il n'est pas nécessaire que Calitom prenne en charge les frais occasionnés par les sorties pédagogiques (les éducateurs, les supports, les transports), et ce depuis de nombreuses années.

M. PUYDOYEUX exprime que c'est bien de remettre en cause cette situation.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- **valident la modalité de prise en charge supplémentaire de transports inhérents aux projets « zéro déchet » ;**
- **autorisent M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7. Questions diverses (1)

Mme LAFFAS ne pouvant pas assister à la fin de la réunion, aborde le sujet de l'application PROGCI (PROgramme de Gratification Circulaire).

M. PUYDOYEUX précise que ce projet a été débattu lors du Comité « J'agis pour réduire » du 4 juin dernier qui a donné un avis favorable. Il explique que pour une fois, les déchets ménagers ne sont pas abordés de manière négative mais de manière positive pour l'utilisateur grâce à un système de récompenses. Cela a donné envie de soutenir ce projet et d'aider à son développement départemental puisqu'actuellement, les partenaires trouvés se situent sur Angoulême et La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Mme LAFFAS explique que ce projet présenté par TRIZZY sur la gratification circulaire a été lauréat du concours « zéro-déchet : prévention et communication » porté par la Région Nouvelle Aquitaine. Cette application va être expérimentée pour la première fois en France, de juillet à octobre et va gratifier les gestes vertueux écoresponsables (dons, achats, réparations...) qui seront faits chez les partenaires identifiés sur l'application par l'obtention de points échangeables en cadeaux.

Aucun frais ne sera engagé par Calitom qui serait partenaire par le biais de la Recyclerie.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

4. Lancement d'une consultation relative à la prestation de valorisation de la ressource végétale issue des pôles de valorisation de la CdA de GrandAngoulême

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique que le marché de prestation de valorisation de la ressource végétale issue des pôles de valorisation du GrandAngoulême arrive à son terme le 3 novembre prochain.

Il est donc nécessaire de renouveler ce contrat qui ne concernera que 60% des tonnages produits sur le territoire du GrandAngoulême, soit 7 200 tonnes. En effet les déchets du pôle de valorisation de La Couronne seront pris en charge via un marché tripartite avec Calitom et GrandAngoulême. Ils seront évacués vers Douzatet chez un agriculteur à Mouthiers-sur-Boëme, tout comme la moitié des déchets du pôle de Fléac.

Ce contrat aura une durée ferme de 4 ans afin de permettre l'amortissement du matériel relativement cher, et il est estimé à 810 000 € TTC pour la durée globale.

Le prestataire actuel est la Sté Brangeon. Il rajoute qu'il y a peu de prestataires pour exécuter cette prestation, mais que les services vont faire du « sourcing ».

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- valident le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre de prestation de valorisation de la ressource végétale issue des pôles de valorisation de GrandAngoulême ;
- autorisent M. le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la signature du marché avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres, l'exécution (dont les avenants lorsqu'ils ne dépassent pas 5% d'augmentation par rapport au marché initial et lorsque les crédits sont inscrits au budget) et à signer tout document en rapport avec la présente délibération.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5. Convention d'accès réciproque des usagers de Calitom et de la CdA de GrandAngoulême aux pôles de valorisation de chaque territoire

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU pour présenter la convention d'accès réciproque des usagers entre la CdA de GrandAngoulême et Calitom aux pôles de valorisation, sujet déjà délibéré en début d'année.

M. CHAMOULEAU confirme que le sujet avait été délibéré le 9 janvier 2025. Depuis il y a eu quelques ajustements dans le contenu, avec les services de GrandAngoulême, en accord avec M. PERONNET. Il est proposé cette nouvelle convention d'accès réciproque aux pôles de valorisation. Le principe ne change pas, seules les modalités de calculs ont été adaptées pour la prise en charge financière de GrandAngoulême.

Cette convention a une durée de 6 ans à compter du le 1^{er} janvier 2025.

Il informe les membres du bureau syndical que 2500 cartes ont été délivrées aux habitants de GrandAngoulême depuis le début de l'année.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- annulent la délibération n° DEL2025_01_003BS en date du 9 janvier 2025 ;
- valident la convention d'accès réciproque des usagers de Calitom et de la CdA de GrandAngoulême aux pôles de valorisation de chaque territoire ;
- autorisent M. le Président à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6. Cession de véhicules

M. le Président donne la parole à M. CHAMOULEAU qui explique avoir vendu la dernière benne de collecte robotisée pour un montant de 15 750 € TTC.

Il est proposé aux élus d'accepter cette vente et d'autoriser la mise en vente aux enchères à destination du personnel, les véhicules en fin de vie AZ 005 NF et BN 289 GA.

Après en avoir débattu, les membres du Bureau Syndical à l'unanimité :

- acceptent l'offre d'achat de Monsieur ZIMMERMANN pour la vente de la benne de collecte immatriculée EL 962 NY au prix de 15 750 € TTC ;
- autorisent de procéder à la vente au personnel via des enchères internes des véhicules immatriculés AZ 005 NF et BN 289 GA et de les céder à la meilleure offre d'enchère atteinte ;
- autorisent M. le Président à procéder à la cession desdits véhicules et à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Point d'avancement du déploiement du schéma de collecte

M. le Président et donne la parole à M. CHAMOULEAU qui rappelle les grands principes du nouveau schéma de collecte, à savoir :

- la collecte des ordures ménagères en sacs transparents ;
- la suppression partout où c'est techniquement possible des bacs de regroupement ;
- la dotation des usagers en bacs individuels ;
- l'adaptation des fréquences de collecte en C0,5 pour les OMr et C1 pour la CS.

Puis il fait le point sur chaque territoire.

➤ **Val de Charente :**

- 1^{ER} territoire à avoir été déployé ;
- Le déploiement est terminé depuis mai 2024 ;
- L'hyper-centre de Ruffec reste complexe puisque plus le tissu urbain est dense, moins la mise en œuvre est efficace. Les performances ne sont pas les mêmes en termes de kg /hab., les refus ne peuvent pas être traité de la même façon.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	182	83
2024	122	90
Estimation 2025	115	90

Pour Val de Charente, les communes rurales sont à 80 Kg/hab./an d'OMr et Ruffec à 180 Kg/hab./an contre 300 Kg/hab./an avant le déploiement.

M. BONNET relève que c'est une bonne progression.

M. CHAMOULEAU précise que cela correspond à 4 tonnes de moins par semaine. L'important est effectivement la variation avant/après le déploiement.

M. le Président souhaite que M. CHAMOULEAU et Mme LAFFAS, après étude des performances par territoires, mettent en œuvre, dès l'année prochaine, tous les efforts de prévention adaptés aux quartiers ou communes les moins performants. Il demande au service « Prévention » une réflexion avant la fin de l'année.

M. BASTIER soulève le problème du tri des déchets des biens en locations saisonnières.

M. CHAMOULEAU répond que pour l'activité touristique le problème est identifié partout. D'une part, le jour de collecte est un concept puisque les vacanciers jettent leurs déchets le jour du départ et d'autre part, les pratiques charentaises ne sont pas connues de tous. L'impact de cette activité touristique sera un point à travailler sur les années à venir, cela prendra du temps.

➤ **Cœur de Charente :**

- Le déploiement est terminé depuis janvier 2025 ;
- Le territoire ne présente pas de difficulté particulière.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	152	75
2024	141	77
Estimation 2025	105	87

Mansle est également à 180 kg/hab./an d'OMr.

Ce territoire a posé très peu de difficultés car il était déjà en porte à porte et en C0,5.

➤ **4B :**

- L'état d'avancement du déploiement est de 90% et la fin est prévue pour juin 2025 ;
- Le territoire présente encore un important nombre de bacs de regroupement et la typologie de l'habitat fait que ces bacs vont rester en place.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	169	77
2024	160	77
Estimation 2025	115	78

Malgré la présence des bacs de regroupement, les résultats pour les OMr sont performants, la CS ne progresse pas beaucoup. Toutefois, sur Val de Charente et sur le Rouillacais, ils ont pu constater que les OMr baissent de suite alors que la CS augmente dans le temps sans qu'il y ait d'explication rationnelle. Tous les territoires devraient atteindre 90 kg /hab./an pour la CS.

M. FILIPPI précise que l'inversion de fréquence peut aussi impacter les résultats.

M. CHAMOULEAU explique que cela fait partie des points sous surveillance des services.

Il y a des communes où beaucoup de bacs de regroupement ont été retirés et d'autres où cela a été plus compliqué, ainsi il y aura un suivi, commune par commune.

➤ **Lavalette Tude et Dronne :**

- L'état d'avancement du déploiement est de 90% et la fin est prévue pour juin 2025 ;
- Le territoire présente encore un important nombre de bacs de regroupement.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	172	75
2024	160	77
Estimation 2025	125	78

En termes de kg/hab./an, les chiffres descendent un peu moins que pour les 4B. Toutefois cela peut être dû au fait que des communes n'avaient pas basculé et d'autres pour lesquelles l'effet n'était pas encore ressenti pleinement.

➤ **La Rochefoucauld - Porte du Périgord :**

- Le déploiement est terminé depuis mai 2025 ;
- Le territoire reste en fréquence C0,5 pour les OMr et la CS sauf certains bourgs ;
- En octobre, une adaptation des fréquences de collecte est prévue pour Montbron.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	141	73
2024	137	75
Estimation 2025	112	78

Les dernières communes n'ont pas basculé dans leurs comportements notamment la toute dernière qui est La Rochefoucauld-en-Angoumois qui n'est pas la moindre. Ils verront si le fait de rester en C0,5 a un impact sur la CS.

➤ **Charente Limousine :**

- L'état d'avancement du déploiement est de 10% et la fin est prévue pour février 2026 ;
- Le territoire reste en fréquence C0,5 pour les OMr et la CS sauf certains bourgs ;
- En octobre, une adaptation des fréquences de collecte est prévue pour : Terre de Haute Charente, Saint-Claud, Confolens, Chabanais, Champagne-Mouton.

Année	Kg/an/hab. OMr	Kg/an/hab. CS
2023	147	76
2024	137	76
Estimation 2025	130	76
Estimation finale	115	78

En fin d'année, le déploiement sera partiel d'où ce résultat à 130 kg/hab./an pour les OMr.

➤ **En résumé :**

Pour l'ensemble du périmètre « collecte », l'état d'avancement est de 73 % et la fin du déploiement est prévue en février 2026. Une adaptation des fréquences et un ajustement des tournées sur tous les territoires sont prévus en octobre.



Par rapport aux graphiques, M. CHAMOULEAU précise que les courbes en bleu clair représentent la tendance de la baisse structurelle c'est-à-dire sans le déploiement. Les points, rouge ou bleu, indiquent le début de la mise en place du déploiement.

Fin mai, la moyenne du territoire « collecte » sur les deux dernières semaines était à 115 kg/hab./an d'OMr, avec une Charente Limousine peu déployée. Le point d'inflexion est visible dès le déploiement du sac transparent et des bacs.

Pour la collecte sélective la courbe de tendance est déjà très haute par rapport aux moyennes nationales. Dès le début du déploiement, la courbe est légèrement en progrès.

M. BONNET demande si la caractérisation du contenu des sacs jaunes constate une évolution du type de matière.

M. CHAMOULEAU explique que cela dépend du territoire. En effet, dans les secteurs où il y avait déjà le porte à porte, il y aura une augmentation de volume mais la qualité ne devrait pas changer. En revanche, dans les secteurs où il y avait des bacs de groupement, les bacs jaunes pouvaient recevoir d'autres matières que la collecte sélective, l'évolution de la qualité devrait être positive.

De manière générale, le contenu du bac évolue puisque les usagers trient mieux. Puis il donne la parole à M. FILIPPI afin de rentrer dans la technicité du centre de tri pour répondre complètement à la question.

Celui-ci confirme que les collectivités totalement déployées comme Val de Charente, cœur de Charente et un peu le Sud, ne présentent pas d'altération de la qualité du tri.

Pour les collectivités qui étaient en bacs de regroupement, il y a plutôt une amélioration pour les raisons expliquées par M. CHAMOULEAU. Quant à la nature des déchets, la tendance serait à un peu plus de fibreux et un peu moins de plastiques puisque les emballages mis sur le marché évoluent.

M. CHAMOULEAU précise qu'en sac le petit carton prend beaucoup de place alors qu'en bac individuel c'est moins contraignant, le constat a déjà été fait au passage en bacs par GrandAngoulême.

M. FILIPPI rajoute que depuis ces dernières années, il y a un essor de la vente par correspondance. Les emballages carton se retrouvent donc dans les bacs et augmentent un peu ce flux.

Les standards de tri sur le centre de tri sont nouveaux puisque là où il fallait séparer les différents plastiques, maintenant il faut faire des flux en mélange qui partent dans des centres de sur-tri. Il y a le flux développement plastique qui rassemble les pots, les barquettes et les PET-foncés et un autre flux développement qui concerne les plastiques souples. Aujourd'hui ces deux flux arrivent aux qualités attendues.

Pour mémoire, le centre de tri a démarré son activité le 22 avril dernier. La montée en charge s'est faite progressivement durant tout le mois de mai. Des pointes à 18 tonnes/heure ont été atteintes, alors que le régime nominal est fixé à 15,5 tonnes/heure. Toutefois, un débit stable n'a pu être atteint c'est pour cela que la mise en service industrielle (MSI) n'a pas été lancée fin mai.

M. FILIPPI explique la procédure technique lors du démarrage du centre de tri. Après le constat d'achèvement des travaux, le personnel commence à trier les déchets. Une période de montée en charge est faite, avec au début une charge à mi-régime afin de régler les machines et de visualiser les points de bourrage. Après ces réglages, le centre de tri fonctionne pendant 15 jours à pleine charge jusqu'à atteindre le débit nominal de façon stable. A ce moment-là, la période de MSI sera lancée pour 3 mois et le titulaire du marché doit atteindre les performances attendues et les tenir dans le temps. Durant cette période, le centre de tri doit toujours fonctionner au débit nominal, et pour que les qualités des différents flux soient atteintes, il faut faire des caractérisations et d'autres vérifications, que la consommation électrique du process soit celle prévue, etc

M. BONNET explique qu'il est essentiel d'informer sur la qualité des flux puisque cela encourage les usagers à mieux trier.

Après avoir participé à quelques réunions publiques avec M. CHAMOULEAU, M. DESVERGNE rapporte que dans ces réunions il y est appuyé les notions de réductions de déchets et d'impact sur le porte-monnaie, et les usagers y sont très sensibles. Il leur est expliqué que le déploiement du schéma de collecte est fait pour réduire les coûts de traitement et non pour les embêter.

Pour conclure, M. DESVERGNE rajoute que même si le déploiement n'est pas totalement terminé, et bien que les bacs ont un coût, cela va instantanément baisser les coûts du traitement. Il précise qu'en comparaison avec les départements qui ont fait d'autres choix comme la redevance incitative, cela coûte beaucoup moins cher, donne de meilleurs résultats qualitatifs et financiers et que c'est bien accepté par les usagers. Les choix faits sont stratégiquement intéressants.

M. FILIPPI précise que cette année, il y a beaucoup de changement avec 13 ETP (Equivalent Temps Plein) qui déploient les bacs sur tout le territoire, ainsi que d'autres ETP pour le déploiement des cartes du Pass'Valo. En 2026, ces coûts vont se stabiliser et le déploiement permettra d'avoir moins de tonnage à traiter. Les performances prévues, suite au déploiement du schéma de collecte, se concrétisent sur le terrain. Pour le centre de tri, le taux de refus était à 37 % au démarrage, les derniers sont à 27 %, l'objectif est d'être en dessous de 25 %. En entrée c'est aux alentours de 23 % mais les collectivités en bacs individuels ont de meilleures qualités.

M. CHAMOULEAU explique que le déploiement a permis de rencontrer 10 % de la population lors des réunions publiques, au total il y aura eu plus de 125 réunions. Il n'y a pas de difficulté particulière, le changement est compris par les usagers qui arrivent avec des questions et des inquiétudes. La pression n'est pas mise sur les bio déchets car cela se fait naturellement, il est demandé de retirer du sac transparent les emballages papiers et cartons.

Cet exercice très chronophage et fatiguant est une expérience jamais menée à Calitom. Le constat au sein des services est que ça aura été un grand moment de rencontrer les gens avec les élus au côté des agents. Les élus sont surpris du nombre de concitoyens qui viennent à ces réunions. Le déchet est le quotidien de tous et les retombées de ces rencontres vont aider pendant plusieurs années.

M. le Président souhaite qu'un point soit fait sur ce qui a été déployé au-delà du sac transparent avec le nombre de réunions publiques, le nombre de participants, afin de montrer le travail en transparence de Calitom et de communiquer là-dessus en mettant en avant les agents.

Il demande quand se déroulera la dernière réunion.

M. CHAMOULEAU répond en janvier 2026. Ils auront vu environ 10 000 personnes.

M. le Président explique qu'il sera intéressant lors de la dernière réunion, de communiquer également sur les statistiques.

M. BONNET rappelle que sur cette mandature, ils ont prouvé qu'ils ont maîtrisé les dépenses, la masse salariale, etc. Il ajoute que tous les moyens humains et matériels investis préparent l'avenir et la prochaine mandature.

M. BONNET explique qu'ils doivent utiliser les chiffres contre les opposants aux UVE qui proposent de réduire à la source et de faire de la prévention. Leur démontrer le problème de tassement puisqu'il restera toujours des déchets et qu'il sera compliqué de descendre au-dessous d'un certain seuil. La politique de prévention globale est celle-ci et il lui semble important de communiquer dessus.

Ils ont tout mis en œuvre, ils peuvent le prouver, car les chiffres le montrent, pour réduire le volume des OMr.

M. FILIPPI précise que d'un côté ils agissent sur la prévention, c'est l'objectif numéro 1 et ils ont de très bons résultats. De l'autre côté, il faut bien traiter les déchets qui restent.

M. le Président confirme que la courbe des tonnages des OMr, à un moment donné, sera assez plate, sauf si le mode de consommation change mais cela ne dépend pas d'eux.

Il remercie M. FILIPPI et M. CHAMOULEAU.

Il remercie également les services auxquels il est beaucoup demandé dans un même temps : changement du périmètre, déploiement du Pass'Valo, nouveau plan des pôles de valorisation, sac transparent, nouveau schéma de collecte ... Ce mandat, comme l'a dit M. BONNET, est un grand virage puisqu'il a démarré dans un contexte différent. Avec ce nouveau mandat, ils ont retrouvé une sérénité politique, dans un contexte différent post-COVID 19, dans un contexte financier alarmant en début de mandat et avec, et il en remercie les élus, des décisions très fortes. Dans l'histoire de Calitom, jamais il n'y a eu autant de décisions fortes de prises dans un temps aussi court. Ils ont tout changé, en commençant par optimiser les moyens humains, réorganiser les services puis en travaillant sur la collecte dans les pôles de valorisation. Tout ce qu'ils ont fait n'a été possible qu'en équipe avec un soutien fort des élus et des services, et avec des services organisés, volontaires et courageux.

Ce qu'il regrette le plus sur ce mandat, c'est qu'ils n'ont pas complètement réussi à changer l'image alors que ce syndicat est formidable.

Pour autant, d'une manière générale, les EPCI sont très fiers de leur syndicat, sont contents de ce qui se passe dans les réunions publiques et autres. Il rajoute que l'Entente Intercommunale suscite des changements de points de vue et apprécie la présence d'élus qui souhaitent faire bouger les choses.

Quoi qu'il en soit, à la fin du mandat, ils pourront dire haut et fort d'où ils sont partis et où ils sont arrivés en termes de tonnages (plus de 30 % de baisse des OMr), d'endettement au budget principal.

Ils peuvent être fiers collectivement, services comme élus dans cette instance.
Mais, M. le Président précise que leur challenge est d'aller au bout de leurs projets dont celui qui est à l'arrêt en ce moment.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

9. Réunions du 2^{ème} semestre 2025

M. le Président demande s'il y a des remarques sur les dates des réunions du second semestre de l'année 2025.

Mme VIAN remarque que deux commissions communes sont programmées le matin à des dates de Comités Syndicaux qui sont le soir, celles du 21 octobre et du 16 décembre. Cela fait faire des allers et retours et demande s'il est possible de les mettre sur les fins d'après-midi de ces mêmes dates.

M. le Président demande à Mme CHADEAU de voir ce qu'il est possible de faire et de revenir vers eux pour les en informer.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

10. Point sur les conditions financières du retrait de la CdA de Grand Cognac

M. le Président fait un retour sur la première réunion entre la CdA de Grand Cognac et Calitom. Etaient présents M. SOURISSEAU, M. DESVERGNE, les services, M. FILIPPI et lui-même, afin de voir les différents points dans le cadre de la négociation en cours. La réunion s'est déroulée en toute intelligence, reste à régler quelques aspects sur la compensation financière.

Ils sont assez d'accord pour tout ce qui est charges générales. Calitom va étudier les demandes de Grand Cognac et vice-versa et ils trouveront un point d'entente ; la durée sur laquelle cela doit s'opérer (Calitom propose 6 ans, Grand Cognac 4 ans), ils trouveront un juste milieu puisque la CdA de Grand Cognac a la volonté de trouver un accord et souhaite une sortie propre et intelligente.

En revanche, la seule chose pour laquelle ils sont moins d'accord est sur la compensation financière pour les postes non complets pour Grand Cognac et conservés par Calitom. La somme estimée est de 600 000 €. Grand Cognac souhaite défalquer ces charges de création de service, de poste et ne peut pas faire payer deux fois aux administrés la même chose. M. DESVERGNE et M. le Président insisteront puisqu'il n'est pas question de faire payer la création du service collecte de Grand Cognac, aux territoires collecte de Calitom.

M. le Président propose de regarder à nouveau les différents points de la compensation, de refaire une rencontre avec M. SOURISSEAU puis de provoquer une conférence avec les Présidents des EPCI du territoire « collecte » où les membres du Bureau Syndical seront invités afin d'avoir une validation des adhérents.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

7. Questions diverses (2)

M. le Président veut aborder un dernier sujet qui est le versement du CIA (complément indemnitaire annuel) aux agents. Pour mémoire, le CIA est versé annuellement avec les indemnités de juin et qu'il

est vu comme une prime annuelle. Il ne peut être versé que si le syndicat équilibre ses comptes. Depuis 2020, il y a eu des années où il a été versé, d'autres non et d'autres partiellement.

Cette année est une année très particulière. Il y a un excédent au budget principal et le budget annexe n'est pas équilibré, il a fallu augmenter l'appel à participation des adhérents et faire une subvention du budget principal au budget annexe « collecte ». Dans le même temps, le déploiement du schéma de collecte a été accéléré et cela a mis les équipes en tension. En parallèle, c'est rajouté le déploiement du Pass'Valo.

Tout ceci a mis les équipes en rude épreuve durant l'année 2024 et début 2025.

Ces dispositions ils en verront le fruit, l'objectif est de trouver le point d'équilibre en 2026 pour ne pas devoir demander à nouveau aux territoires collecte des augmentations. Le gain de cette collecte au traitement va permettre d'y arriver.

Partant de tout cela, M. le Président ne voit pas comment ils pourraient ne pas verser les 350 € de CIA cette année, et il voudrait, si les élus en sont d'accord, majorer ce complément de manière à montrer la reconnaissance des élus envers les agents qui donnent énormément à la collectivité qui leur en demande beaucoup. Ces 350 €/agent avaient été inscrits au budget de l'année 2025 et il propose de le majorer de 100 € ce qui représente une somme de 30 000€.

Cela correspondrait à un CIA de 450 € par. Cette majoration récompenserait tous les efforts faits et demandés par les élus qui ont conscience d'être exigeants.

M. BASTIER explique que le CIA et le RIFSEEP ne sont pas bien faits dans la fonction publique. Le CIA représente l'implication de l'agent dans la collectivité et il n'est pas assez important, son montant est indécent par rapport au privé. C'est pourquoi, sur sa commune, il a augmenté significativement cette somme allouée par agent selon ses efforts fournis en trois gradients : minimum, intermédiaire et optimum. Ainsi chaque agent peut en discuter avec lui, savoir où il se situe, s'y reconnaître et rester motivé sur l'année. Peut-être que cela lui vient de la culture du privé.

M. le Président pense que l'IFSE est déconnectée de la réalité et que le CIA a été créé pour récompenser un engagement particulier. Le RIFSEEP n'a eu de cesse d'occulter les spécificités et l'engagement des agents mais de tenir compte seulement du poste. Malheureusement, ils sont obligés d'utiliser ses outils. Il précise que la somme de 450 € qu'il propose peut être revue à la baisse ou à la hausse.

M. FILIPPI explique que par délégation du comité syndical, le bureau de Calitom peut fixer un montant allant de 0 € à 500 € maximum.

Un débat s'engage et un tour de table est effectué. A l'unanimité les élus du bureau sont d'accord pour verser un CIA à 500 €/agent au titre de l'année 2025.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président rappelle qu'ils sont tous invités à la soirée des agents le 27 juin, puis il lève la séance à 10h44.

Le Président de séance,
Michaël LAVILLE,



La Secrétaire de séance,
Michèle DERRAS,

